



RES

NOVAE

PERSPECTIVES ROMAINES - Édition française

Lettre mensuelle internationale d'analyse et de prospective ■ N° 3 ■ Novembre 2018 ■ Année I ■ 3 €
Paraît en français, italien et anglais.

PRÉSENTATION

Dans un monde qui bouge de plus en plus et dans une Église qui se trouve constamment sous les feux des projecteurs, les informations importantes et le sens à leur apporter risquent d'être ensevelis sous la masse des commentaires, des opinions et des fausses nouvelles. À l'heure où il est urgent de restaurer le magistère et l'autorité pontificales pour que l'Église puisse poursuivre sa mission reçue du Christ, *Res Novae* se veut un outil d'informations et d'analyses au service du pouvoir pétrinien.

En vous abonnant dès maintenant, vous aidez au lancement de *Res Novae* et à son développement pour qu'il s'étoffe.

INDEX

Page 1
Paul VI ■ Vatican II

Page 2
Cardinal Lorenzo Baldisseri ■ Alphonse Boras ■ Carlos María Galli ■ Mgr Oswald Gracias ■ Gilles Routhier ■ P. Antonio Spadaro ■ Dario Vitali ■ La Civiltà Cattolica

Page 3
Pape François ■ Jean XXIII ■ Père Serafino M. Lanzetta ■ Joaquín Morales Solá ■ Klaus Schatz ■ La Nación

Page 4
Richard Gaillardetz ■ Jean XXIII ■ Amoris Lætitia ■ Evangelii Gaudium

Abonnement : 30 €/1 an ;
Numérique : 20 €/1 an ;
Soutien : à partir de 50 €.
Chèque à l'ordre de EHN ou par virement : IBAN : FR76 3006 6108 4500 0201 7170 155. La lettre mensuelle *Res Novae* est éditée par EHN (12, rue Rosenwald, 75015 Paris).
Éditorialiste : Abbé Claude Barthe.
Correspondant à Rome : Don Pio Pace.
Contact : resnovaeroma@free.fr
Commission paritaire : en cours.
Directeur de la publication : Ch. Sergent.

L'ÉDITORIAL

À quoi sert le Synode des Évêques ?

L'assemblée du Synode sur les jeunes, qui vient de s'achever dans l'indifférence, manifeste l'épuisement d'une institution postconciliaire majeure, et peut-être même du post-Concile.

Paul VI créa le Synode des Évêques en 1965, comme un organisme permanent se concrétisant par des assemblées successives convoquées par le pape. Il est le fruit le plus significatif de la collégialité, l'un des thèmes majeurs de Vatican II, fort difficile à strictement définir. Les détracteurs de la collégialité y virent, à l'époque, l'introduction dans la constitution de l'Église d'une sorte de parlementarisme épiscopal venant affaiblir le charisme pétrinien. C'était raisonner selon des schémas doctrinaux trop traditionnels. Paul VI, instituant le Synode, avait d'ailleurs pris la précaution de le faire de son propre mouvement de Pontife, *motu proprio*, et de le cantonner à un rôle consultatif.

En réalité, le Synode venait plus se superposer à la constitution de l'Église qu'il ne la modifiait directement. Il avait cette particularité de ne ressembler en rien aux conciles, synodes et assemblées d'évêques classiques, qui réunissaient tous les évêques de l'univers, ou tous ceux d'un pays, d'une partie du monde, d'une province. Lui, regroupait dans ses assemblées des représentants élus des Conférences nationales, de religieux élus par l'Union des supérieurs généraux, auxquels s'ajoutaient des membres nommés par le pape et les chefs des dicastères de la Curie. Il était donc censé représenter l'épiscopat de l'univers de manière inédite. Ayant donné lieu, à ce jour, à 28 assemblées ordinaires, extraordinaires ou spéciales en 53 ans, soit à plus d'une assemblée chaque deux ans, il a pris toutes les apparences d'un concile permanent, ou plus exactement du Concile tendant à devenir permanent.

Car le Synode n'a rien d'un concile classique, tranchant des points doctrinaux ou réglant des questions disciplinaires – ce qu'il n'aurait au reste pas compétence de faire dans la mesure où il n'est ni un concile général, ni un concile particulier, et qu'en outre il a seulement vocation consultative – mais il se calque sur le caractère atypique qu'a voulu se donner Vatican II en se plaçant volontairement, comme l'on sait, en matière doctrinale, en deçà du registre *définitif* et, en matière disciplinaire, sur un mode d'*aggiornamento*. Ce qui n'a pas empêché les conséquences, tant doctrinales que disciplinaires, d'être au moins aussi considérables que celles du concile de Trente. En un sens et pour des fruits tout différents. Le Synode, avec ses assemblées s'achevant par un texte de synthèse, repris ensuite par une exhortation apostolique censée en interpréter les travaux – a perpétué ce mode de gestion conciliaire de l'Église.

À l'image de ce qui se passe dans les sociétés modernes, ses assemblées régulières entrent dans le jeu d'élaboration d'un consensus, lequel, pour l'Église, se superpose à la traditionnelle obéissance de la foi, ciment de la communion au Christ. Selon que la ligne romaine est conservatrice, le consensus est en faveur du célibat sacerdotal (assemblée de 1971), ou selon qu'elle est libérale, il ouvre les sacrements aux époux adultères (assemblées de 2014 et 2015). Le tout obtenu au prix d'interminables travaux faits de déclarations, discussions en groupes linguistiques, votes, *modi*, pour aboutir à une sorte de motion de synthèse finale présentée au pape pour qu'elle donne lieu de sa part à un texte, dont le titre même souligne qu'il n'est

qu'exhortatif, vœu pontifical couronnant des vœux épiscopaux. On reste donc – quand bien même la ligne générale se veut traditionnelle, comme lors de l'assemblée de 1980 sur la famille chrétienne suivie de l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* – dans un registre doctrinal et disciplinaire qui pour le meilleur ou le moins bon jouit d'une autorité simplement incitative. Le tout donnant l'impression d'une Église non plus amarrée sur le roc, mais évoluant tant bien que mal dans les sables mouvants de courants théologiques contraires ou contradictoires.

Ainsi l'institution synodale représente-t-elle à l'état chimiquement pur le processus du post-Concile : si Vatican II, comme événement global, a été une tentative d'adaptation du message de l'Épouse du Christ pour qu'il soit audible aux hommes de ce temps, les assemblées du Synode poursuivent sur cette lancée. Dans ce cadre, les forces conservatrices ont dépensé d'immenses efforts pour contenir cette adaptation (assemblées sur la catéchèse, la vie consacrée, la formation des prêtres, etc.) Elles l'ont fait avec la très grande faiblesse tenant au registre simplement « pastoral » sur lequel le Synode opère : ni l'assemblée, ni l'exhortation du pape qui suit n'engagent la foi. Les forces de mouvement ont au contraire bien plus de facilité à prôner l'« ouverture » qu'elles désirent (les assemblées depuis 2013), mais en délivrant un message déjà largement dépassé, tant pour les chrétiens de progrès que pour la société laïque. De toutes parts et de toutes les manières, on assiste à la dilapidation progressive de la vigueur du dépôt.

Dans ce contexte, la dernière assemblée, non seulement a souvent semblé d'un ennui mortel, mais elle a manifesté, à la manière d'un passage à la limite, l'inadéquation du système synodal à une véritable transmission. À l'intention d'une jeunesse qui a massivement cessé de recevoir une catéchèse et même de croire, de pratiquer, de se conformer à la morale chrétienne, les pasteurs de l'Église se sont contenté de disserter sur le « dialogue intergénérationnel » et de protester de leur « écoute fraternelle ». Il se peut qu'approche le moment pour des pasteurs décidés de renverser la table.

◆
Abbé Claude Barthe

► De la collégialité à la synodalité

Vatican II s'était concentré sur la collégialité, c'est-à-dire sur la coresponsabilité des évêques pour la prise en charge de l'Église, spécialement par le moyen du Synode. Dans ces dernières années est apparue la notion de synodalité, qui élargit cette prise en charge à tout le Peuple de Dieu.

Il en fut largement question dans un séminaire d'experts organisé en 2015 par le P. Antonio Spadaro, directeur de *La Civiltà Cattolica* (Dario Vitali, Université grégorienne, Alphonse Boras, Louvain, Gilles Routhier, Laval, au Québec), qui donna lieu à un ouvrage dirigé par A. Spadaro et Carlos María Galli, théologien argentin, *La riforma e le riforme nella Chiesa* (Queriniana, 2016), « La réforme et les réformes dans l'Église ». Puis, en écho à un discours du Pape du 17 octobre 2015, en 2016, le cardinal Baldisseri, Secrétaire général du Synode a dirigé un séminaire semblable sur le thème de la synodalité à l'Institut de Maria Bambina (Klaus Schatz, sj, dans *Des chemins de réforme*, dirigé par A. Spadaro, Parole et Silence, 2018).

Un concentré des réflexions de ces groupes d'influence se trouve dans le

L'ADOPTION DE LA SYNODALITÉ... SANS SYNODALITÉ

C'est le franc-parler du cardinal Oswald Gracias, archevêque de Bombay, membre du C9 pour la réforme de la Curie, qui l'a révélé : l'introduction du thème de la synodalité a rencontré « une certaine résistance » dans l'assemblée. Il a été inséré dans le document final alors qu'il n'avait pas été discuté, pouvant donner l'impression qu'il était « truqué ». Selon lui, l'ajout subreptice pourrait être le fait du cardinal Baldisseri (*Crux Now*, 25 octobre 2018).

Pio Pace

chapitre consacré à la « synodalité missionnaire de l'Église » du document final de l'assemblée du Synode sur les jeunes : « [L'expérience que la coresponsabilité vécue avec les jeunes] appelle l'Église à pratiquer la synodalité comme une manière d'être et d'agir, favorisant la participation de tous les baptisés et des personnes de bonne volonté, chacun selon son âge, son état de vie et sa vocation. Dans ce Synode, nous avons fait l'expérience que la collégialité, qui unit les évêques *cum Petro et sub Petro* dans la sollicitude pour le Peuple de Dieu, est appelée à s'articuler et à s'enrichir par la pratique de la synodalité à tous les niveaux » (n. 119).

Cette visée de démocratisation était préparée par le n. 2 de la constitution apostolique *Episcopalis communio*, du 15 septembre 2018, qui amplifiait le canon 346 prévoyant que les membres d'une assemblée synodale sont « pour la plupart évêques ». Désormais, le pape peut adjoindre aussi « certains autres qui n'ont pas reçu la charge épiscopale », c'est-à-dire, logiquement, même des laïcs. Étant précisé qu'*Episcopalis communio* prévoit aussi que le pape peut décider de la publication de la synthèse finale d'une assemblée synodale en lui donnant l'autorité (certes très floue, mais symboliquement très forte) de « Magistère ordinaire du Successeur de Pierre ».

Le tout dans un « chemin vers la décision » pour parvenir à un « consensus » ecclésial dans une démarche relationnelle (Klaus Schatz) : « L'Église est appelée à assumer un visage relationnel qui met au centre l'écoute, l'accueil, le dialogue, le discernement » (document final, n. 122). **P.P.**

► Le catholicisme à l'épreuve des médias : l'exemple de la cohabitation juvénile

Dans un entretien à *La Nación*, quotidien argentin de tendance conservatrice, du 5 octobre 2014, Joaquín Morales Solá interrogeait le Saint-Père à propos de l'assemblée du Synode de 2014 : « Qu'est-ce qu'il importe de tirer comme conclusion du Synode ? Le Pape – La famille est un thème de très grande importance, un thème très cher à la société et à

l'Église. [...] On a beaucoup insisté sur la question des divorcés C'est un aspect qui sera sans doute débattu. Mais, pour moi, il y a un problème tout aussi important : ce sont les nouvelles habitudes actuelles de la jeunesse. La jeunesse ne se marie pas. C'est une culture de l'époque. Beaucoup de jeunes préfèrent cohabiter sans se marier. Qu'est-ce que l'Église doit faire ? Les expulsez de son sein ? Ou, au contraire, les approcher, les retenir, et essayer de leur apporter la parole de Dieu ? Je suis pour cette dernière position. [...] Le monde a changé et l'Église ne peut pas s'enfermer dans des interprétations présumées du dogme. Nous devons aborder les conflits sociaux, les nouveaux et les anciens, et essayer de donner un coup de main, un conseil, pas une stigmatisation ou seulement une contestation ». Il n'a jamais été question par le passé d'expulser les concubins du sein de

l'Église. On leur demandait instamment, comme à tous les pécheurs, de se convertir. Mais l'Église les a toujours considérés, dans la mesure où ils conservent la foi, comme faisant partie de son Corps jusqu'à leur mort. La référence de l'entretien aux divorcés montre qu'il s'agit ici d'accès à la communion sacramentelle sans quitter l'état de concubins. Glissement caractéristique du catholicisme libéral. Certes, pas plus celui d'aujourd'hui que celui de Montalembert ne veut abandonner le contenu de la foi et des mœurs. Il voudrait lui donner – si tant est que cela soit possible – une expression plus faible, dans la bonne intention de « récupérer » une audience pour le catholicisme. Sauf que le système médiatique ne lui en sait jamais totalement gré, et ne l'approuve que pour le pousser à d'autres transactions. **P.P.**

DOCUMENTS

Le Pape François et la « pastoralité » héritée de Vatican II

Le P. Serafino M. Lanzetta, ancien membre des Franciscains de l'Immaculée, enseigne la théologie dogmatique à la Faculté de théologie de Lugano, en Suisse. Il est l'auteur d'un ouvrage fondamental, *Il Vaticano II, un concilio pastorale. Ermeneutica delle dottrine conciliari*, Vatican II, un concile pastoral. Herméneutique de la doctrine conciliaire (Cantagalli, 2016). Il a donné, lors du colloque organisé à Courtalain, par l'abbé Raffray, de l'Institut du Bon Pasteur, en juin 2018, une intervention sur « La nature Pastorale sui generis du dernier concile, et ses implications pour la théologie ». Cette conférence sera publiée avec l'ensemble des Actes du Colloque, aux éditions Via Romana, en janvier 2019. Avec l'aimable autorisation des organisateurs, nous en publions ici deux extraits.

Père Serafino M. Lanzetta

L'élection de Jorge-Mario Bergoglio sur le trône pontifical revêt une signification importante du point de vue conciliaire

et herméneutique, en référence exclusive au dernier concile. Non pas que le pape François cite les textes de Vatican II, ou qu'il en offre une herméneutique magistérielle, mais plutôt à cause d'une sorte de « lien symbolique » entre son pontificat et le dernier concile, lequel lien a été surtout mis en évidence par les différents interprètes du Pape.

Les murailles de l'Église abattues

L'une des références les plus importantes que François a faite au concile Vatican II, se trouve dans la bulle d'indiction du Jubilé de la Miséricorde, le 8 décembre 2015. La date choisie était particulièrement significative, puisqu'elle se liait aux assises conciliaires, à 50 ans jour pour jour de leur clôture, et au thème de la miséricorde (comme cela est rappelé dans la bulle évoquée, par la citation que le pape fait du discours inaugural de Jean XXIII). Entre autres, François parle ainsi : « Ainsi, j'ouvrirai la Porte Sainte pour le cinquantième anniversaire de la conclusion du Concile œcuménique Vatican II. L'Église ressent le besoin de garder vivant cet événement. C'est pour elle que commençait alors une nouvelle étape de son histoire. Les Pères du Concile avaient perçu vivement, tel un souffle de l'Esprit, qu'il fallait parler de Dieu aux hommes de leur temps de façon plus compréhensible. Les murailles qui avaient trop longtemps enfermé l'Église comme dans une citadelle ayant été abattues, le temps était venu d'annoncer l'Évangile de façon renouvelée. Étape nouvelle pour l'évangélisation de toujours. » (1)

On sera certainement surpris par les expressions employées par François : personne ne s'attendrait à ce qu'un Pape fasse sien l'image, adoptée par certains théologiens, d'une Église semblable à une « citadelle privilégiée » (ou fortifiée)

dont les « remparts » auraient été abattus par le « vrai souffle de l'Esprit ». Comment l'Église primitive aurait-elle pu rester debout sans le souffle du Saint-Esprit ? En réalité ce que François ne dit pas, ou ce qu'il se contente de dire par allusions, certains théologiens nous l'ont expliqué, ceux qui voient dans le pape argentin la parfaite jonction (après la figure de Jean XXIII) entre l'événement conciliaire et ses exigences de réforme. Vatican II aurait inauguré une sorte de *unfinished agenda*, un programme jamais achevé, un « *aggiornamento* » perpétuel, qui de temps en temps serait exprimé ou réalisé par les paroles et les gestes de François. C'est sur cette ligne que se situe le récent ouvrage édité par Spadaro et Galli, qui offre une liste de propositions pour « la réforme de l'Église selon l'Esprit Saint et l'Évangile, dans la continuité du concile Vatican II, sous l'impulsion du pontificat de François. » (2)

Il faut aussi noter, en milieu anglophone, un récent essai de R. Gaillardetz sur Vatican II comme *Unfinished Council* : c'est la promesse d'une réforme que l'on ne peut pas arrêter (3). L'auteur, professeur de Théologie systématique au Boston College, est particulièrement fasciné par le magistère du pape François, exécution parfaite de l'agenda incomplet de Vatican II. Gaillardetz arrive à François de la façon suivante : 1) il est nécessaire de redécouvrir l'humilité de l'Église grâce à une théologie ecclésiologique non-compétitive dans laquelle l'Église fait un pas en arrière (par rapport à la vérité [4]) et se redécouvre comme n'étant plus une société parfaite. 2) Cela ne sera possible qu'en redonnant de l'espace à la théologie du Saint-Esprit. 3) et ainsi, le renouvellement pastoral sera notablement facilité. François est d'après lui l'exemple type de ce renouvellement, qui élargit la vision du Concile et en poursuit le projet d'édification encore inachevé, en particulier avec *Evangelii Gaudium*, qui se situe en parfaite continuité avec la vision missionnaire que Vatican II a instaurée d'une Église centrifuge. [...]

Les dangers du pastoral décroché de la foi

Il est désormais indéniable que le « faire pastorale », cette insistance si forte portée sur la pastoralité de l'Église, a fini par jeter des ombres sur la doctrine de la foi, considérée comme quelque chose de statique, à la différence de la vie qui est mouvement dynamique. La doctrine est importante, mais comme un bon livre à archiver dans une bibliothèque poussiéreuse. Il est donc opportun de se demander de nouveau ce qu'est la « doctrine ».

C'est l'enseignement (*didaké*) de Jésus, qui provient ultimement du Père qui est au ciel (cf. Jean 7, 16). C'est un « enseignement nouveau », étonnant, parce qu'il est revêtu de l'autorité de celui qui enseigne (cf. Marc 1, 27) ; c'est pour cela un enseignement définitif parce qu'il fait autorité (cf. aussi 2 Jean 1, 10). Cette *didaké* de Jésus est l'unique témoignage oral que nous avons du Fils, rapporté dans les Évangiles, et c'est révélation définitive du mystère de Dieu et de notre salut. Jésus n'a pas écrit l'Évangile, nous le savons bien, mais il l'a annoncé en enseignant sa *doctrine*. Nous voyons déjà ici une relation intime entre doctrine et

vie, entre enseignement et salut : l'enseignement (oral) de Notre-Seigneur est tourné essentiellement vers la conversion des hommes au moyen de l'annonce de la vérité ; et vice-versa, le salut éternel est atteint au moyen de l'écoute de cette annonce – « *fides ex auditu* » (Rom 10, 17) – où la foi trouve son origine et donc aussi la charité. C'est donc dans la Tradition divine, cette unité d'annonce orale et de transmission orale puis écrite de la foi, que nous avons le recueil de la doctrine et de la vie chrétienne, de la foi et de la charité. Sans l'enseignement de Jésus, il n'y a pas de vie chrétienne. On peut donc dire qu'une pastorale profitable et mise à jour commence toujours par l'enseignement pur du Seigneur, transmis de manière ininterrompue par l'Église ; en retour, la doctrine est nécessaire pour notre salut parce que, comme nous le disions, c'est elle qui éveille la foi. Par conséquent, doctrine et pastorale sont profondément liées entre elles et enracinées toutes deux sur la vérité et l'amour, de façon exactement circulaire : la doctrine sert l'action pastorale et la pastorale provient de la doctrine. La pastorale offre de précieux *input* pour que la doctrine soit approfondie et pour que l'on trouve une solution adéquate à un cas particulier, qui peut être de nature morale ou strictement dogmatique. Quant à la doctrine, elle éclaire de sa vérité les choix pastoraux.

Personne ne penserait pourtant – si tant est que l'on pense de façon catholique dans l'optique de la foi – utiliser la pastorale pour trouver une solution morale adéquate à un cas particulier mais en net contraste avec la foi. C'est pourtant ce qu'il advient lorsqu'on fait du « discernement » – préconisé par *Amoris Laetitia* – une voie pour trouver une alternative pratique nouvelle, mais en contraste avec la foi, en vue d'admettre les divorcés remariés à la Sainte Communion. La pratique finira par changer la foi, si elle n'est pas déjà elle-même la profession d'une nouvelle foi. La pastorale ne peut pas être une alternative au dogme. Si elle l'était, elle ne serait plus une science pratique, mais elle deviendrait une théorie de la praxis. Le risque est que le pastoralisme à l'honneur de nos jours devienne toujours davantage une pure théorie de la praxis sociale. ◆

1. Pape François, *Misericordiae Vultus*, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, 11 avril 2015, n. 4, in AAS 5 (2015) 401

2. A. Spadaro – C.M. Galli (a cura di), *La riforma e le riforme nella Chiesa*, Biblioteca di Teologica Contemporanea 177, Queriniana, Brescia 2016 - édition française *Des chemins de réforme*, Parole et Silence, 2018.

3. R.R. Gaillardetz, *An Unfinished Council. Vatican II, Pope Francis, and the Renewal of Catholicism*, Liturgical Press, Collegeville (Minnesota) 2015. L'auteur commence avec ces mots : « Le Concile Vatican II fut un événement sans parallèle dans l'histoire du catholicisme. Il faut aller jusqu'à la Réforme Protestante pour trouver un événement équivalent à l'impact qu'a eu Vatican II sur le catholicisme romain ».

4. Dans un article récent, Gaillardetz explique que « la doctrine de l'Église se pose comme une expression de notre foi nécessaire mais limitée – parfois totalement erronée, toujours imparfaite et, en ultime analyse, éclipsée par l'ineffable amour de Dieu », in *The Tablet*, 25 février 2017, p. 6. C'est ainsi que naît l'alternative, toute post-moderne, entre vérité et charité. Nous avons dédié un essai à ce problème : S.M. Lanzetta, *La porta della fede. Quando ragione e amore s'incontrano*, Leonardo da Vinci, Roma 2017.